

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1165

présenté par
M. Véran

ARTICLE 39

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 4° L'article L. 3811-1 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.